

Summer Invest

Société par actions simplifiée avec associé unique
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 22 Rue Troyon – 75017 Paris
951 931 625 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 14 MARS 2025

Le 14 mars 2025 à 11 heures, au siège social, 22 Rue Troyon 75017 PARIS.
Monsieur Farid MAMODJEE OMARJEE, demeurant 22 Rue Troyon 75107 PARIS.

Associé Unique de la société SUMMER INVEST, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 000 euros.

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Modification de l'objet social
- Modification des statuts concernant l'objet social
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISION : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'Associé Unique décide de modifier à compter du 14 mars 2025 l'objet social de la Société, qui sera la suivante :

« La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- *La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'achat, de souscription, d'apport, de fusion ou autrement, dans toutes sociétés, groupements ou entreprises, existants ou à créer; ainsi que la gestion et la cession de ces participations ;*
- *L'exercice de prestations de conseils, d'assistance et de services auprès de ses filiales et participations ;*
- *La gestion et l'acquisition de tous actifs mobiliers et immobiliers de manière directe ou indirecte ;*
- *Le cas échéant, l'animation effective des sociétés contrôlées, en participant à la définition et à la mise en œuvre de leur stratégie et en leur fournissant des prestations de services spécifiques, notamment en matière de direction générale, de gestion administrative et financière, de stratégie commerciale, de ressources humaines et d'assistance opérationnelle ; auquel cas, le contrôle, la coordination et l'orientation des activités de ses filiales par tous moyens ;*

Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire, de nature à en faciliter le développement ou la réalisation. »

DECISION : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT L'OBJET SOCIAL

En conséquence de la décision précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 2 des statuts dont la rédaction sera la suivante :

« **ARTICLE 2- OBJET**

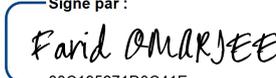
« *La société a pour objet, en France et à l'étranger :*

- *La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'achat, de souscription, d'apport, de fusion ou autrement, dans toutes sociétés, groupements ou entreprises, existants ou à créer, ainsi que la gestion et la cession de ces participations ;*
- *L'exercice de prestations de conseils, d'assistance et de services auprès de ses filiales et participations ;*
- *La gestion et l'acquisition de tous actifs mobiliers et immobiliers de manière directe ou indirecte ;*
- *Le cas échéant, l'animation effective des sociétés contrôlées, en participant à la définition et à la mise en œuvre de leur stratégie et en leur fournissant des prestations de services spécifiques, notamment en matière de direction générale, de gestion administrative et financière, de stratégie commerciale, de ressources humaines et d'assistance opérationnelle ; auquel cas, le contrôle, la coordination et l'orientation des activités de ses filiales par tous moyens ;*
- *Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire, de nature à en faciliter le développement ou la réalisation. »*

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

Signé par :

00C195271D0C41E...
Farid MAMODJEE OMARJEE
L'Associé unique